

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 13-000102 / 84422641
IRL plus SA, 1020 Renens VD
Rotatives, presses à feuilles grand format, chaîne de finitions
(brochage-expédition, prépresse)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
105 H, 35 F
01.10.2012–30.09.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 13-000116 / 51974368
Tetra Pak (Suisse) SA, 1680 Romont FR
Production Tetra Recart
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H
01.01.2013–31.12.2015 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 13-000130 / 5623055
M.Grivetto SAS, 38550 Saint Maurice l'Exil
Travaux de réfection de puits blindés de l'usine hydroélectrique de Fionnay (VS)
Horaire indispensable pour des raisons techniques et économiques
60 H
04.03.2013–31.08.2013 (Nouveau permis)
- 13-000309 / 66277171
Huntsman Advanced Materials (Switzerland) GmbH, 1870 Monthey
Bâtiments de production 258, 281, 315, 366, 443 et 379, Contrôle Qualité
Processus de production concernée par l'annexe de l'Ordonnance 1 relative
à la loi sur le travail (OLT 1)
155 H, 1 F
01.01.2013–31.03.2015 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

12 février 2013

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail